



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 24 AVRIL 2025

Présents : 10

Patrice PRIMAULT, Ingrid JENNY, Sylvain BLONDON, Favie LIZÉ, Stéphanie BRUN, Lionel PRICAZ, Joachim LACROIX, Pierre CHRISTEN, Barbara JUSTON, Antoine SEDZE.

Absent : 4

Guillaume CLERC, Christine SALLANSONNET, Adrien BILLET, Bruno MOUCHE.

Procurations : 1

Isabelle PAN

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Quorum : 8

Stéphanie BRUN est nommée Secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des PV de séance des 13 et 27 mars 2025.

Ordre du jour :

• Délibérations :

*** n° 2025/04/01 :**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

- D'établir le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :
- Personnels titulaires

Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Effectifs à temps complet	Effectifs à temps non complet	Effectifs pourvus
Filière Administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif Territorial	C	1	1	2
Filière Technique Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	C	0	1	1
Filière Technique Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	C	0	1	1
Filière Technique Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	C	1	0	1

- Personnels non titulaires

Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Effectifs permanents	Type contrat	Effectifs pourvus
Filière Administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif Territorial	C	1	CDD	1
Filière Technique Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	C	2	CDD	2

- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} avril 2025.

*** n° 2025/04/02 : APPROBATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS
DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR 2025-
2026**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser le règlement des Services Périscolaires (Restaurant Scolaire, Garderie Périscolaire).

A cet effet, il présente ledit règlement et les tarifs applicables.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

- **approuve** le règlement des Services Périscolaires annexé à la présente,
- **approuve** les tarifs applicables aux services Périscolaires tels qu'indiqués dans le règlement,
- **décide** qu'il sera applicable dès la prochaine rentrée scolaire.

*** n° 2025/04/03 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2025**

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DORET

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Conseil départemental poursuit son engagement financier auprès des structures communales et dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale. En ce sens, le dispositif « Contrats départementaux d'avenir et de solidarité » (CDAS) est prorogé en 2025. Les CDAS sont destinés à financer exclusivement des projets d'investissement, prioritairement dans les domaines suivants :

- Amélioration des services à la population ;
- Aménagement du territoire et amélioration du cadre de vie ;
- Aménagement de proximité ;
- Aménagement des espaces publics.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter des demandes de subvention dans le cadre du CDAS auprès du Département de la Haute Savoie. A ce stade, le projet de sécurisation routière et d'aménagement piéton du hameau DORET jusqu'à l'arrêt de bus de la coopérative est identifié pour un dépôt de dossier de demande de CDAS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

-D'autoriser le Maire à présenter des demandes de subvention dans le cadre du CDAS auprès du Département de la Haute Savoie pour le projet cité ci-dessus.

- **Informations diverses :**

1. Problèmes avec le personnel périscolaire

Monsieur le Maire déplore l'ingérence du personnel de l'école dans les affaires périscolaires, qui relèvent de la compétence communale. Joachim LACROIX insiste sur l'importance de réagir rapidement en cas de problème et de mettre en place des réunions pour rappeler les règles et les conséquences possibles.

Marie-Laure MOSSIERE a été désignée comme responsable du périscolaire, pour qu'une référente puisse intervenir en cas d'incident. Elle travaille à l'amélioration du climat entre les enfants et le personnel.

Pierre CHRISTEN propose une réunion regroupant le personnel périscolaire, scolaire, Monsieur le Maire et un élu, pour transmettre des consignes claires.

Patrice PRIMAULT renforce cette proposition, en souhaitant y associer la Communauté de Communes (compétente pour le personnel scolaire), voire la DSDEN.

2. Eglise

Lionel PRICAZ a trouvé un nouvel artisan pour la réparation de la porte de l'église. Le devis obtenu est deux fois moins cher que le précédent.

La statue volée a été retrouvée dans l'eau. Elle est actuellement en séchage avant d'être restaurée.

Le devis pour la rénovation du sol du City Stade a été reçu : montant de 14 000 €.

3. Proposition de toilettes sèches au niveau du City Stade

Favie LIZÉ propose l'installation de toilettes sèches au City Stade, les enfants ayant souvent besoin de sanitaires.

Patrice PRIMAULT se renseignera auprès d'autres communes pour connaître les avantages et contraintes du système.

Stéphanie BRUN attire l'attention sur le risque d'usage abusif par des camping-cars, qui pourraient vider leur réservoir dans ces toilettes, pratique qu'elle a déjà observée ailleurs.

4. Travaux de voirie – Route de Bellecombe et secteur La Trossaz

Route de Bellecombe

L'entreprise de goudronnage a marqué sur place les zones à reprendre. Les travaux seront plus importants que prévu, avec la pose de tapis neufs.

Lionel PRICAZ propose d'inclure le chemin des Goldenes dans le programme de réfection.

Colonne d'eau

Lionel PRICAZ signale que les travaux sur la colonne d'eau sont à l'arrêt, et que tous les branchements ne sont pas finalisés. Il est impératif que la pose de goudron n'intervienne qu'après la fin des travaux du réseau d'eau potable.

Poteaux électriques – La Trossaz

Sylvain BLONDON a étudié la possibilité de profiter des tranchées existantes pour enfouir le réseau électrique implanté sur le toit d'une administrée à LA TROSSAZ. Techniquement faisable, cela s'avère financièrement non rentable en raison de la tarification forfaitaire d'ENEDIS.

Joachim LACROIX suggère une réflexion globale pour ce hameau en mutation : nouvelles constructions, infrastructures vieillissantes, route abîmée, fils aériens, etc.

Patrice PRIMAULT propose une réunion de travail sur site pour que le conseil évalue les besoins et décide s'il faut lancer des études.

5. Projet DORET – Aménagement du secteur Pont Drillot / La Cour

Joachim LACROIX a présenté le projet DORET avec le plan réalisé par ALP'VRD. L'objectif est de sécuriser le carrefour Pont Drillot-La Cour et ses abords, aujourd'hui dangereux.

Principaux aménagements prévus :

- Plateforme réhaussée et colorée au carrefour pour signaler l'entrée en zone urbanisée
- Trottoir jusqu'à la RD2, avec enfouissement des réseaux, busage des fossés et gestion des eaux pluviales
- Connexion au chemin de tri (secteur concerné par un projet de 24 logements)
- Voie verte et passage piéton vers l'abri bus de la Coopérative
- Réaménagement du carrefour avec la RD2 pour atténuer la pente

Planning et discussions :

Patrice PRIMAULT annonce que les travaux seront faits en trois ou quatre tranches. La priorité est donnée au trottoir entre le chemin de Maisonneuve et les bâtiments des Carrés Pyrus, très fréquenté par les piétons.

Les appels d'offres seront lancés pour un démarrage des travaux en septembre. Le conseil s'inquiète de l'impact des constructions voisines sur ces aménagements récents.

Des interrogations sont émises sur le découpage par tranches. Patrice PRIMAULT rappelle les difficultés d'acquisitions foncières. Joachim LACROIX indique que les propriétaires ne peuvent pas demander d'indemnité, les emplacements étant réservés depuis longtemps.

Une réunion avec les propriétaires est souhaitée pour les informer des bénéfices du projet.

Une partie du conseil, dont Bruno MOUCHE, Stéphanie BRUN et Joachim LACROIX, regrette que le projet ne soit pas mené en totalité dès le départ, estimant que les zones les plus dangereuses (intersections, accès à l'arrêt de car) ne seront pas traitées en priorité.

Le conseil souhaite que les acquisitions foncières soient finalisées avant tout début de chantier, pour garantir la cohérence du projet.
Le projet est à poursuivre dans sa globalité afin d'être prêt à démarrer dès que les conditions seront réunies.

Fin de la séance à 21h15.

Le Maire
Patrice PRIMAULT



Le secrétaire
Stéphanie BRUN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.